

**Conseil Consultatif de Quartier
GROS CAILLOU
21 novembre 2017**

Madame Marguerite CHEVREUL

Ouverture de la séance à 18h30 par Madame Marguerite CHEVREUL, adjointe au Maire déléguée à la solidarité et aux relations avec les communautés religieuses, référent pour le quartier Gros Caillou.

1. Consultation sur le baptême républicain

Marguerite CHEVREUL annonce que Madame le Maire a souhaité consulter les conseils de quartier sur la possibilité d'organiser en mairie du 7^e des « baptêmes républicains ». Cette cérémonie, qui permet de donner un parrain ou une marraine à un enfant, ne constitue qu'un acte symbolique et n'a aucune existence légale.

Ce débat fait suite à la demande d'une famille souhaitant faire baptiser civilement deux de ses enfants.

Philippine HUBIN, adjointe au Maire déléguée à la famille, au lien intergénérationnel et au handicap, considère que cet acte est un simulacre de sacrement. Elle annonce s'opposer à cette proposition qui porterait atteinte au principe de séparation du civil et du religieux.

Olivier LE QUERE précise que certains arrondissements pratiquent déjà ce type de cérémonie, indépendamment de leur tendance politique. Il rappelle que c'est un acte réalisé par le Maire ou un adjoint, et ne coûte rien au contribuable.

Marguerite CHEVREUL conclut que la salle est favorable à l'esprit de l'acte, mais pas à la dénomination « baptême », qui renvoie à une signification religieuse.

➔ Un consensus se dégage dans l'assistance pour finalement préférer l'expression « parrainage civil » aux termes « baptême républicain ».

2. Les opérations de lutte contre les tuk-tuks

Olivier LE QUERE rappelle que des opérations de verbalisation ont été menées par les services de la Préfecture de Police contre les tuk-tuks sur le Champ de Mars.

37 véhicules ont été saisis le 27 octobre dernier. Une deuxième opération a été effectuée le 15 novembre, avec la saisie de 28 véhicules.

- ➔ Madame le Maire a demandé au Préfet de Police de nouvelles actions permettant de lutter efficacement contre les tuk-tuks.

3. Les opérations de lutte contre les voitures de sport

Les membres du conseil de quartier insistent sur les nuisances causées par la location de voitures de sport aux abords du Champ de Mars. Ces véhicules sont très bruyants et ne respectent pas les limitations de vitesse des voies qu'ils empruntent.

Madame le Maire a écrit un courrier au ministre de l'Intérieur pour lui demander d'élaborer un nouveau texte pour interdire cette activité. Elle a également appelé à ce que de nouvelles opérations de contrôle soient effectuées. En juin et juillet 2017, 4 véhicules avaient pu être saisis sur le fondement d'une exploitation commerciale de l'espace public sans autorisation.

- ➔ Une audience se tiendra le 7 décembre au Tribunal de Police, qui se prononcera sur la validité de la base légale de la saisie, la vente à la sauvette.

4. Le stationnement sauvage des autocars

La salle dénonce le stationnement sauvage des autocars aux abords de la Tour Eiffel et sur le Champ de Mars. Olivier LE QUERE répond que 95 verbalisations de cars ont été menées entre le 1^{er} et le 15 novembre par les services du commissariat du 7^e arrondissement à la demande de Madame le Maire.

- ➔ Madame le Maire a écrit à Anne HIDALGO en octobre dernier pour lui demander d'ouvrir les quais bas, fermés à la circulation, au stationnement des cars pour libérer de l'espace autour de la Tour Eiffel.

La salle regrette que le stationnement prévu pour les cars ne soit pas respecté. Des places de stationnement pour les voitures ont été supprimées avenue Joseph Bouvard pour accueillir des cars dans le cadre des travaux de sécurisation : ces places sont très peu utilisées.

- ➔ Jean LAUSSUCQ fait remarquer que les nouvelles possibilités de stationnement ne sont pas encore intégrées par les conducteurs de cars, et que l'Office du Tourisme de la Ville de Paris devra transmettre ces informations aux tours opérateurs et fasse le nécessaire pour que les compagnies de bus prennent en compte ce schéma de stationnement.

- ➔ Madame le Maire a demandé au commissaire du 7^e, Alexandre NASCIOLI, de fournir l'identité des tours opérateurs qui affrètent les cars. Elle leur a ensuite adressé des courriers pour leur rappeler les nouvelles dispositions de stationnement.

5. Nuisances sonores près du Champ de Mars

Une riveraine du Champ de Mars dénonce les nuisances sonores dont pâtissent les riverains du Champ de Mars. Elle fait la demande que le CCQ puisse installer un sonomètre dans le secteur pour effectuer des mesures précises des décibels enregistrés.

- ➔ Olivier LE QUERE indique que cette installation sur le domaine public est soumise à autorisation. Le sonomètre peut aussi être installé à titre privé sur un espace privé (toit d'un immeuble).

6. Dératisation

La salle déplore l'image dégradée que donne aux visiteurs étrangers la forte présence de rats sur le Champ de Mars. Marguerite CHEVREUL explique que c'est une situation d'une gravité inédite.

- ➔ Jean LAUSSUCQ rappelle que Madame le Maire a fait pression sur la Ville de Paris pour que les opérations de dératisation s'intensifient et pour que de nouveaux containers soient installés sur le Champ de Mars pour restreindre l'accès des rongeurs à la nourriture.
- ➔ Madame le Maire a également interpellée Pénélope KOMITES, adjointe aux espaces verts, pour travailler sur d'autres moyens d'amélioration.

7. Avenir de la Maison des Associations (MDA)

La salle exprime son inquiétude quant au maintien de la Maison des Associations du 7^e arrondissement.

Jean LAUSSUCQ explique que, suite à une réforme de la vie associative à Paris, les structures d'accueil des 7^e et 8^e arrondissements vont fusionner en janvier 2018. Madame le Maire souhaite que les associations du 7^e puissent continuer à être

accueillies dans l'arrondissement. Les négociations sont en cours avec la Ville de Paris.

La salle s'interroge sur la possibilité pour les associations du 7^e de payer en commun le loyer de l'actuelle MDA, directement auprès du bailleur. Marguerite CHEVREUL indique que la Mairie a déjà réfléchi à cette solution mais que le propriétaire, Paris Habitat, demande un loyer annuel de 145 000 euros. Ce montant est trop élevé pour demander une participation des associations.

8. Fermeture de la boutique SNCF

Jean LAUSSUCQ informe la salle que Madame le Maire a adressé un courrier au PDG de la SNCF pour lui demander de maintenir ouverte la boutique SNCF présente rue St Dominique, la seule de l'arrondissement.

La salle propose que la boutique, si elle doit fermer, soit remplacée par un espace dédié à l'accompagnement individualisé dans le processus de dématérialisation.

- ➔ Philippine HUBIN fait remarquer que ce type d'accompagnement est déjà réalisé par l'association « Ramage », rue Jean Nicot, qui dispose d'ordinateurs en libre accès.

9. Village de Noël sur le Champ de Mars

La salle s'inquiète de l'impact du village de Noël qui se tiendra sur le Champ de Mars de janvier à décembre.

- ➔ Jean LAUSSUCQ précise que le village de Noël ne s'installe pas sur les pelouses du Champ de Mars, qui sont donc préservées. Par ailleurs, cette autorisation donnée par la Ville de Paris permet l'installation d'une patinoire ouverte à tous.

Marguerite CHEVREUL clôt la séance